

Comité de Programmation LEADER Ardèche³
Relevé de décisions du Comité de programmation
N°13 du 14/09/2017 à Lachamp-Raphaël

Membres publics :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Lorraine CHENOT, Agnès HOCQUET, Dominique ALLIX;
- Pays de l'Ardèche Méridionale : Edmond FARGIER ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Roland ROUCAUTE, Alain SALLIER;
- Communauté de communes : Catherine FAURE.

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 6

Membres privés :

- Conseils Locaux de Développement : Marcel HUDELOT, Renzo CATTANEO ;
- Plateforme Initiative Ardèche méridionale / Initiative 26.07 : Alain CHARROUD, Michel CAHEN ;
- Groupement des Sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises / Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne : Gaston JAMBOIS, Jean-Louis TESTUD ;
- Agri Bio Ardèche : Lynda BOUET ;
- Association AMESUD : Nicole KOPP ;
- Expert en formation : Frédéric GOLBERG ;
- Association Méz'Art : Hubert-Marie PITEUX ;
- Association Mézenc Gerbier : Dimitri BRUN ;
- Expert en économie culturelle : Bernard DUFLAU ;
- Mémoire d'Ardèche et Temps Présent / Fondation du Patrimoine : Pierre LADET, Franck DE PIERREFEU ;
- Association SOS Racisme : Gaëlle LANCIEN ;
- Collectif Pétales 07 : Marie SIMON ;
- Association Savoirs de Terroirs / Collectif les Atypiqs : Bertrand ROYER, Lisa GIMENEZ.

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 12

Membres excusés :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Alain GIBERT ;
- Pays de l'Ardèche Méridionale : Georges FANGIER ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Bernard PICCOTTI ;
- Gérant de la SARL Terre Adélice : Bertrand ROUSSELLE ;
- Experte en patrimoine naturel : Laurence JULLIAN ;
- Collectif économique des commerçants de Saint-Agrève : Valérie CARETTE.

Membres invités excusés :

- Autorité de Gestion, Conseillère régionale : Sandrine GENEST ;
- Conseil Départemental, Direction des Territoires : Corinne FALLOT.

Membres « Jeunesse et gouvernance » :

- Cindy MONTEIRO

Invités et techniciens présents :

- Autorité de Gestion : Antonin DELISLE ;
- Service unifié LEADER : Elisa JAFFRENNOU, Marthe BABAY, Jérôme DAMOUR, Mélanie CLIDIÈRE, Richard BONIN.

La séance débute à 18h00.

1) Vérification du double-quorum

Pour ce Comité de programmation, 24 membres sont présents. Parmi eux, 18 membres, dont 12 membres privés, prennent part au vote (soit le titulaire s'il est présent ou le suppléant en l'absence du titulaire).

Le double quorum (au moins 12 membres votants sont présents, dont au moins la moitié de membres privés) est donc respecté.

Un membre privé part en cours de séance. Le double quorum est toujours respecté.

2) Agenda et actualité du GAL

Date des Comités de programmation 2nd semestre 2017	Lundi 6 novembre à 18h00
	Lundi 11 décembre à 18h00

Date des journées banalisées pour les auditions	Vendredi 13 octobre
	Lundi 13 novembre

Objet	Dates
Sessions d'information collectives pour les porteurs de projets et acteurs du territoire	Jeudi 21 septembre de 9h30 à 12h à St Cirgues en Montagne
Réunion politique Région / GAL rhônalpins	Mercredi 18 octobre
Etats généraux de la jeunesse (programme AJJR)	Samedi 21 et dimanche 22 octobre
2^{ème} Forum LEADER Auvergne – Rhône-Alpes	Jeudi 9 novembre à Courpière (Puy-de-Dôme)
GAL (plénière) : urbanisme rural exemplaire	Vendredi 10 novembre de 13h30 à 21h

Situation sur les engagements juridiques et le paiement des subventions LEADER :

Au-delà des dates et évènements à venir, il est fait état de la situation régionale sur LEADER : les dossiers ne peuvent toujours pas être engagés, ni payés. Les membres du Comité de programmation doivent donc être conscients de cette situation, même si le programme peut et doit continuer d'avancer. Cette situation appelle cependant à être vigilant tant pour les porteurs de projets que vis-à-vis du calendrier de résolution de ces difficultés qui reste incertain à ce jour.

Evolution de l'équipe du service unifié LEADER :

Le service unifié LEADER, s'agissant du personnel, a dû s'adapter en 2017 pour faire face à la suppression progressive des moyens humains LEADER supportés par le Syndicat Mixte Centre Ardèche. Le Parc des Monts d'Ardèche (PNR) et le Syndicat mixte de l'Ardèche méridionale (SYMPAM) supportent désormais à deux les moyens humains alloués au service LEADER. Les évolutions apparaissent ici en bleu. Elles sont effectives depuis début septembre 2017 pour les coordinations « modèles économiques innovants » et « changements de pratiques » ; le transfert de l'animation agriculture du Syndicat Mixte Centre Ardèche vers le Parc sera quant à elle effective début novembre 2017. Ces évolutions permettent de tenir les engagements d'une équipe technique LEADER de 4.9 ETP dès 2017.

Syndicat mixte	Missions supportées	Agent
PNR	Chef de projet LEADER -0.8 ETP	Elisa JAFFRENNOU
	Responsable administratif, financier et juridique LEADER – 1 ETP	Marthe BABAY
	Coordinateur « urbanisme rural exemplaire » - 0.4 ETP	Jérôme DAMOUR
	Animation agriculture – 0.5 ETP	Florence DODET
SYMPAM	Gestionnaire LEADER – 0.9 ETP	Valérie CHANTRE
	Coordonnateur « modèles économiques innovants » - 0.40 ETP	Mélanie CLIDIÈRE
	Coordonnateur « Changement de pratiques » - 0.4 ETP	Gabriel PIC
	Animation agriculture/forêt – 0.5 ETP	Pascale LIOUTIER
Total	4.9 ETP	

3) Présentation et validation de la démarche évaluative

Sur la base de la note transmise dans le dossier de séance, le Comité de programmation valide la démarche évaluative proposée par l'atelier « évaluation du programme LEADER Ardèche³ » et l'équipe technique.

La démarche étant validée, le schéma évaluatif sera encore enrichi par l'exécutif et l'équipe technique cet automne. Les étapes suivantes suivront :

- Lancement d'un marché public sur l'ensemble de la démarche pour « recruter » une équipe d'évaluation et affiner le budget nécessaire
- 1^{er} RDV début 2018 :
 - Enrichissement de notre questionnement évaluatif avec l'équipe d'évaluation et validation de la mission d'évaluation
 - Finalisation du cadre évaluatif afin de pouvoir produire des analyses à mi-parcours (2019) et en fin de programme (2021)

Les membres sont invités, s'ils ont des questions ou réactions spécifiques à l'évaluation du programme, à en faire part à Elisa Jaffrennou qui les centralisera.

4) Mise en œuvre des axes stratégiques du GAL

○ Les 13-30 ans :

- **Validation des appels à projets « 6.1 : Soutien aux projets labellisés par les jeunes » et de l'appel à candidatures « 6.2 : Soutien aux projets en faveur de la jeunesse »**

Les différents points des deux appels à projets et à candidatures sont présentés : calendrier, modalités d'intervention financière, type d'opérations éligibles, modalités de sélection, principes de communication.

Sur cette base, les membres du Comité de programmation valident ces différentes propositions, mandatent l'équipe technique pour finaliser ses deux appels à projets et à candidatures et pour obtenir la validation des jeunes de l'atelier « jeunesse et gouvernance » et de l'Autorité de gestion avant diffusion.

- **Point sur l'articulation entre le programme LEADER et le programme PIA « Action Jeunesse Innovation Ruralité »**

Les deux programmes étant désormais en phase opérationnelle, un point d'étape sur ce qui avance dans le cadre des convergences entre le programme LEADER et le PIA AJIR du Département est présenté aux membres du Comité de programmation :

- Impliquer les jeunes dans la vie du territoire ; LEADER est l'un des espaces d'expérimentation (*Exemple : Atelier « Jeunesse et gouvernance » du GAL*)
- Articuler les dispositifs de soutien aux projets de jeunes et l'engagement des jeunes (*Exemple : travail en cours sur l'articulation financière entre les dispositifs*)
- Accompagner le développement de la mobilité internationale des jeunes (*Exemple : participation du GAL à l'état des lieux des acteurs de la mobilité internationale*)
- Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes (Economie sociale et solidaire, Coworking, lien entreprises / universités) (*Exemple : parcours découverte de l'ESS pour les 18-30 ans*)
- Accompagner des projets d'éducation au territoire (*Exemple : projet Le Grand Secret du Lien, soutenu par LEADER et le PIA AJIR*)
- Articuler l'évaluation des deux programmes (*Exemple : participation du GAL à l'évaluation du PIA AJIR et inversement*)

Le PIA AJIR disposant désormais d'un document de présentation, il sera diffusé aux membres du Comité de programmation.

- **L'ingénierie territoriale de développement (action 6.5) :** présentation de la démarche engagée par le GAL en vue du lancement d'un appel à projets sur ce sujet

La Présidente du GAL présente la démarche engagée par le Parc, le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat mixte Centre Ardèche sur la thématique de l'ingénierie territoriale de développement. Pour rappel, cette thématique est inscrite dans la stratégie LEADER à plusieurs niveaux, et une sous-action lui est dédiée (sous-action 6.5 : « Ingénierie supra-communautaire mutualisée »).

- **Pourquoi se préoccuper de l'ingénierie territoriale et de son repositionnement ? :**
 - Des besoins d'ingénierie territoriale réinterrogés partout en France
 - L'Ardèche : un territoire particulièrement impacté par ces évolutions
 - Un repositionnement indispensable pour assurer le développement futur d'un territoire rural comme l'Ardèche
- **Comment a-t-on travaillé pour avancer sur ce chantier ?**
 - Entretiens individuels avec les différents acteurs : EPCI, Consulaires, Département, Région, Syndicats mixtes ;
 - 2 séminaires collectifs
 - Une note stratégique « *Impulser et renouveler l'ingénierie territoriale de développement pour mieux répondre aux enjeux et besoins du territoire* »

- **Les principes proposés pour s'atteler au repositionnement de l'ingénierie territoriale de développement :**
 - Expérimenter trois chantiers :
 - Atelier d'urbanisme rural
 - Carrefour de l'économie territoriale
 - Plateforme collaborative : ingénierie financière, agence éphémère
 - Expérimenter ensemble, grâce à une gouvernance politique et stratégique partagée
- **Les perspectives :**
 - Séminaire du 2 octobre 2017 avec les partenaires (Département, EPCI, Consulaires) : validation territoriale
 - Préparation de l'appel à projets LEADER 6.5 « Ingénierie supra-communautaire mutualisée »
 - Validation de l'appel à projets LEADER 6.5 lors d'un prochaine Comité de programmation

Un membre demande de précisions sur le projet d'Atelier d'urbanisme rural.

- **La coopération avec d'autres territoires LEADER :** présentation des avancées et propositions de l'atelier « Coopérer avec d'autres territoires »

Lynda Bouet rapporte les propositions de l'atelier « Coopérer avec d'autres territoires », réuni ce même jour. Les propositions des membres de l'atelier sont les suivantes :

- Se mobiliser sur un projet « poisson pilote » d'ici la fin de l'année : opportunité avec le territoire Val de Suse en Italie et enthousiasme de la part des membres de l'atelier sur cette opportunité (thématiques, territoires, personnes mobilisées,...) ;
- Etablir un état des lieux des envies et projets de coopération sur le territoire Ardèche³ dans le cadre d'un « appel à envies » sur fin 2017-début 2018 ;
- Encourager la coopération via LEADER, mais aussi via le programme ERASMUS+, sous réserve que du temps puisse y être consacré et que cela permette de renforcer des liens avec des territoires déjà partenaires par ailleurs.

Ces propositions sont validées par les membres du Comité de programmation.

- **Les modèles économiques innovants :** modification de la grille de sélection de l'appel à candidatures « 5.2 : émergence de modèles économiques et d'appui à l'entrepreneuriat innovants »

L'appel à candidatures « 5.2 : émergence de modèles économiques et d'appui à l'entrepreneuriat innovants » a été validé lors du Comité de programmation du 13 juin 2017. A ce jour, aucun dossier n'a été présenté au Comité de programmation en sélection.

Après réflexion sur les premiers dossiers qui pourraient émerger à l'appel à candidatures « 5.2 : émergence de modèles économiques et d'appui à l'entrepreneuriat innovants », le Comité de programmation :

- observe que la note de 57 points sur 78 à atteindre est disproportionnée et pénalisante par rapport aux objectifs du GAL,
- et décide en conséquence de baisser la note minimale à atteindre à 51 points sur 78 pour tous les dossiers qui seront proposés à la sélection au titre de cet appel à candidatures.

Il sera intéressant lors de l'analyse des projets, de bien caractériser le niveau et les caractéristiques de l'innovation contenue dans chaque projet.

13 membres votent pour, 4 s'abstiennent et 1 vote contre.

La modification prend effet à compter du 14/09/2017.

- **L'urbanisme rural innovant :** point d'information sur l'appel à projets 1.3 « Urba-innov »

Ce point sera traité lors du prochain Comité de programmation, où les projets seront présentés pour sélection.

5) Décisions

- Examen des dossiers en pré-sélection

Fiche action	Sous action	Intitulé	Bénéficiaire	Coût total	FEADER prévisionnel	Observations
1	4	Actions artistiques et culturelles collaboratives pour l'appropriation de la revitalisation du centre bourg par les habitants	Commune de Saint-Agrève	25 000,00 €	15 000,00 €	Après présentation des conclusions de l'audition, aucune remarque n'est émise sur ce projet. 17 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme ; 1 membre s'abstient.
2	2	Identification de la filière Agneau de l'Ardèche	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	51 783,54 €	33 077,47 €	Après présentation des conclusions de l'audition, aucune remarque n'est émise sur ce projet. Une demande de précision est formulée sur l'articulation entre le programme LEADER et la Politique Agricole Commune. 18 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</i>
2	4	Accompagnement des castanéiculteurs et des collectivités de la zone AOP châtaigne d'Ardèche	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	70 863,83 €	23 766,06 €	Après présentation des conclusions de l'audition, aucune remarque n'est émise sur ce projet. 18 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.
5	2	Atelier "Le Tri'Cycle"	Ressourcerie Trimaran	5 982,15 €	2 396,00 €	Après présentation des conclusions de l'audition, aucune remarque n'est émise sur ce projet. 18 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.

- **Projets proposés à la programmation**

Fiche action	Intitulé	Bénéficiaire	Date de sélection	Coût total	FEADER programmé
2 2	Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles	Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale	13/06/2017	38 007,00 €	24 324,48 €
3 2	Mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique - mobilisation des artisans - 2017/2019	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	13/06/2017	52 010,96 €	14 560,96 €
3 2	Etude de pérennisation pour le dispositif de la plateforme de rénovation énergétique	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	13/06/2017	32 388,60 €	25 649,12 €
3 3	Valorisation touristique de l'ancienne voie CFD - tranche 1 Saint-Martin - Intres	Communauté de Communes Val'Eyrieux	17/01/2017	629 337,75 €	110 000,00 €
4 1	Mise en œuvre de l'atelier des projets en Centre Ardèche - 2017	Site de proximité Centre Ardèche	28/03/2017	48 509,00 €	34 926,48 €
4 2	Mise en œuvre de la démarche de Construction d'Offre d'Activités en Centre Ardèche - 2017	Site de proximité Centre Ardèche	28/03/2017	52 814,00 €	38 026,08 €
4 4	Déploiement de l'Université Territoriale d'Entreprises - 2016	Maison de l'Emploi et de la Formation	09/08/2017	40 215,03 €	31 816,00 €
8	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour définir l'ingénierie territoriale de développement à l'échelle supra-communautaire	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	28/03/2017	29 625,00 €	23 700,00 €
Total FEADER programmé (voir maquette financière)					303 003,12 €

Les membres valident les 8 projets ci-dessus proposés à la programmation. Il s'agit de projets ayant déjà été sélectionnés précédemment. Les montants FEADER proposés pourront évoluer de façon marginale suite à leur saisie dans l'outil OSIRIS (en attente à ce jour).

L'ensemble de ces dossiers, bien que programmés, ne peuvent donc être engagés juridiquement (décision attributive de subvention), ni payés.

- **Validation du relevé de décisions** du Comité de programmation du 13 juin 2017

Le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

6) Actualités du GAL

Un point est fait sur les nouveaux accompagnements de porteurs de projet en cours (*voir diaporama de séance*).

La séance est close à 20h30.

Lorraine CHENOT,
Présidente du GAL Ardèche³

